



Groupe **ProActiv**

Formation POE collective
« Formateur Digital »

Déroulé pédagogique J2 : Dispositifs de formation

Tour d'horizon
Loi Avenir

Mesures
pour les
jeunes

Demandeurs
d'emploi

Salariés

Cas pratique
en salle

Synthèse et
conclusion

1ère partie :

- Les dispositifs d'accompagnement
- Le plan de relance
- Les contrats aidés
- Les contrats d'alternance



Mesures pour les jeunes de – 26 ans



MISSION LOCALE

- Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie de 24 mois max (PACEA)
- Allocation financière non cumulable



GARANTIE JEUNE

- Accompagnement collectif et intensif de 12 mois
- Allocation forfaitaire mensuelle
- Appui renforcé auprès des entreprises



RÉSEAU E2C FRANCE

- Jeunes motivés sortis du système éducatif
- Parcours de formation individualisé de 6 à 7 mois
- Statut de stagiaire de la formation professionnelle



EPIDE

- Contrat de volontariat d'une durée de 8 mois
- Allocation mensuelle et protection sociale
- Formation préprofessionnelle & aux savoirs de base

**MESURES POUR LES
JEUNES DE – 26 ANS**

1ère partie : Mesures pour les jeunes de – 26 ans

Le plan de relance

#1jeune1solution



C'est le moment de recruter un jeune !

Chefs d'entreprise, bénéficiez d'aides à l'embauche :

En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

5000€ à 8000€

En CDI ou CDD :

4000€

pour un jeune de moins de 30 ans la première année de contrat

contrat de 3 mois minimum pour un jeune de moins de 26 ans

Emploi, formation, volontariat...
À chacun sa solution.
1jeune1solution.gouv.fr

Toutes les solutions pour l'avenir des jeunes

Emploi, formation, accompagnement

1jeune1solution



Embaucher une personne en emploi franc - Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Les emplois francs facilitent vos recrutements ! Bénéficiez de l'aide emploi franc en embauchant en CDI ou en CDD d'au moins six mois un salarié qui réside dans un quartier prioritaire de la politique...

Ministère du Travail / Apr 29



1ère partie : Mesures pour les jeunes de – 26 ans Les contrats aidés

Durée de 9 à 12 mois (5 ans pour + 50 ans et RQTH) sous forme d'un CDI ou CDD avec tuteur

Action de professionnalisation (Pro-a), VAE, remise à niveau, préqualification et PMSMP

Triptyque Emploi-Formation - Accompagnement sur 12 mois dans le cadre d'un CUI

Chômeurs de longue durée, seniors, PSH, bénéficiaires minima sociaux (RSA – ASS – AAH)

Aide mensuelle versée aux employeurs du secteur non marchand ou *marchand**

Contrat de professionnalisation

Contrat d'apprentissage

Public

Tout public dès 16 ans inscrit à Pôle emploi

Jeune de 16 à 29 ans, (- 16 ans & + 30 ans sous conditions)

Salaire

Selon âge et diplôme (qualification ≥ ou < Niveau 4)

Selon âge et niveau d'étude (année du contrat)

Objectifs

Formation continue Qualification RNCP, CCN, CQP

Formation initiale Diplôme d'Etat ou Titre RNCP

Spécificités

Formation en tout ou partie à distance, AFEST Possible – Expérimentation jusque fin 2021

Formation en tout ou partie à distance

Employeurs

Secteurs privés & associatifs, publics, ETT, SIAE

Secteurs privés & associatifs, publics non industriel et commercial (ex : collectivités)

Aides

Aide Forfaitaire à l'Embauche pour les + 26 ans (AFE), Prime à l'embauche d'un sénior de + 45 ans (PEPS), Aide "Emplois Francs" cumulable

Aide unique à l'apprentissage
<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/>
Exonération des charges salariales

Durée

CDI ou CDD de 6 à 12 mois (jusqu'à 36 mois)

CDI ou CDD de 6 à 36 mois (jusqu'à 48 mois)

Formation

Entre 15% et 25% de la durée de l'action & 150 H min

Min 25% de la durée de l'action

2nd partie :

- Les dispositifs de la formation continue
- L'alternance et les autres aides financières
- Les actions préalables au recrutement
- Cas particulier des TNS



Demandeurs d'emploi

Actions de formation conventionnées

AFC de Pôle emploi
<https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/laction-de-formation-conventionn.html>

PRF du Conseil régional
<https://formation.hautsdefrance.cci.fr/programme-regional-formation-prf>

Actions collectives OPCO, Etat, Pôle emploi et FSE

Actions de formation non conventionnées

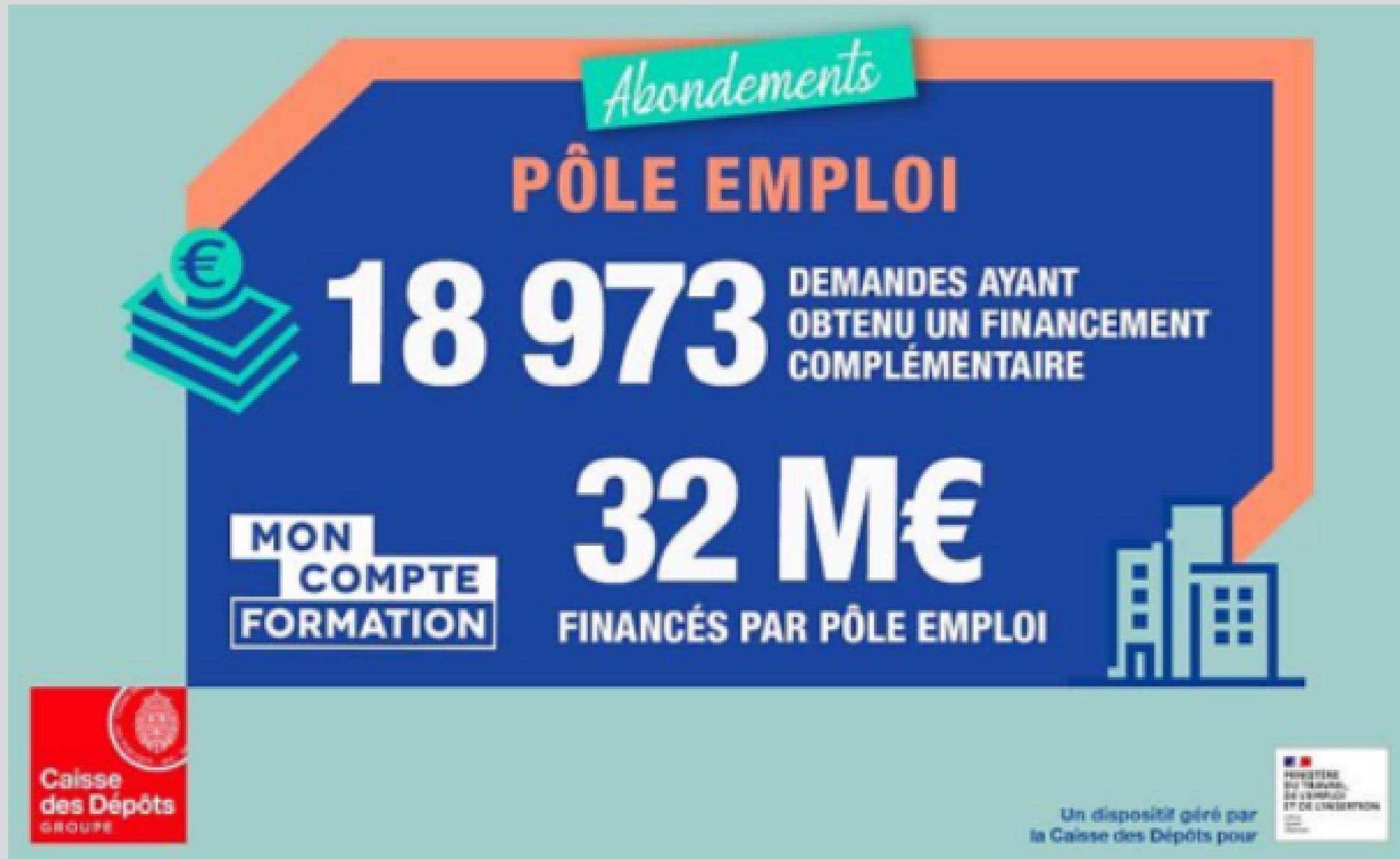
AIF de Pôle emploi (PPAE)
<https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/laide-individuelle-a-la-formatio.html>

CHPF de la Région et Pass VAE
<https://aidesenligne.hautsdefrance.fr/sub/extranet/dispositif-consulter.sub?sigle=CHPF2.0>

CPF seul ou abondé (cofinancé)

AGEFIPH pour les PSH

Près d'un million de
formations financées en 1 an !



Aide Forfaitaire Employeur (AFE) et Prime à l'Embauche Pour un Sénior (PEPS)

AFE pour les + 26

PEPS pour les + 45

Conditions

Toutes entreprises qui embauche en CDD ou CDI en CT Pro à solliciter dans le 3 mois suivant la date de démarrage

Toutes entreprises qui embauche en CDD ou CDI en CT Pro à solliciter dans le 3 mois suivant la date de démarrage

Montant pour 12 mois

2000€ en 2 fois versée par PE

2000€ en 2 fois versée par l'Etat cumulable avec l'AFE soit 4000€

Remarque

Cumulable avec la prime exceptionnelle

Proratisée selon la durée de travail et cumulable avec l'aide alternance de l'AGEFIPH et prime « Emplois francs »

Valable pour tous employeurs contractualisant un CDI ou CDD de 6 mois min avec un TH
entre 11/05/20 et le 28/02/21

Type de contrat	Apprentissage		Professionalisation	
Durée du contrat	Aide classique	Aide majorée	Aide classique	Aide majorée
6 mois	500€	1000€	1000€	1500€
CDD = 12 mois	1000€	1500€	2000€	2500€
12 mois < CDD ≤ 18 mois	1500€	2000€	3000€	3500€
18 mois < CDD ≤ 24 mois	2000€	2500€	3000€	3500€

Valable pour tous employeurs contractualisant un CDI ou CDD de 6 mois min avec un TH
entre 11/05/20 et le 28/02/21

Type de contrat	Apprentissage		Professionalisation	
Durée du contrat	Aide classique	Aide majorée	Aide classique	Aide majorée
CDD = 30 mois	2500€	3000€	4000€	4500€
CDD = 36 mois	3000€	3500€	4000€	4500€
CDI	3000€	Max 4000€	4000€	Max 5000€

<https://www.agefiph.fr>

2nd partie : Demandeurs d'emploi

Période de Mise en Situation Professionnelle (PMSMP)



Levier de placement et de recrutement



Une semaine renouvelable dans la limite d'1 mois



En illimité avec ≠ structures d'accueil



Prescripteurs divers : PE – Cap Emploi – ML -
SIAE



**LES ACTIONS PRÉALABLES
AU RECRUTEMENT**

2nd partie : Demandeurs d'emploi
Les actions préalables au recrutement

Dispositif	AFPR	POEI	POEC
Objectif	Former le futur salarié avant embauche par une entreprise qui rencontre des difficultés à trouver un candidat avec un profil adapté à ses besoins spécifiques		Répondre à un besoin de main d'œuvre sur le marché de l'emploi
Modalité	Offre d'emploi émise par l'employeur		Appel d'offre
Prise en charge	Financement de la formation par Pôle emploi (possibilité cofinancement OPCO pour une POEI)		Financement de l'action par l'OPCO de la branche

<https://entreprise.pole-emploi.fr/aides-embauche/touteslesaides>

2nd partie : Demandeurs d'emploi
Les actions préalables au recrutement

Dispositif	AFPR	POEI	POEC
Formation	OF interne / externe à l'entreprise ou tutorat	OF interne / externe à l'entreprise	
//	400 H max avec possibilité d'une immersion entreprise équivalente à 1/3 max durée		
Finalité	Engagement de l'entreprise pour l'embauche		Engagement de l'OF de placement en entreprise
//	6 mois < CDD < 12 mois	12 mois < CDD ou CDI	
//	Contrat en alternance possible		

2nd partie : Demandeurs d'emploi
Les actions préalables au recrutement

Evaluation du
candidat = PMSMP

Parcours préalable
au recrutement =
AFPR ou POE

Professionalisation
= Alternance

Cas particulier
Les travailleurs non salariés

Activité principale (code NAF)

Fonds d'Assurance Formation (FAF)

Profession libérale

Fonds interprofessionnel de formation des libéraux
(FIF-PL)

Profession libérale médicale

Fonds d'assurance formation du médical (FAF-PM)

Commerçant et dirigeant du commerce, de l'industrie et
des services

Association de gestion du financement de la formation des
chefs d'entreprise (AGEFICE)

Artiste auteur

Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de
la communication et des loisirs (AFDAS)

Cas particulier Les travailleurs non salariés

Activité principale (code NAF)

Fonds d'Assurance Formation (FAF)

Artisan, chef d'entreprise inscrit au Répertoire des Métiers (RM) & autoentrepreneur artisan non inscrit

Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprises artisanales (FAFCEA)

Exploitant agricole et chef d'exploitation forestière

Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant (Vivéa)

Commerçant et dirigeant du commerce, de l'industrie et des services

Fonds d'assurance formation des PME (AGEFOS PME)



On est là pour vous ! #22 - Le financement de sa formation

LA FOIS VOUS!

Formation,
les premières
étapes

Share

Watch on YouTube

https://youtu.be/Bm1yJNJ_rv0

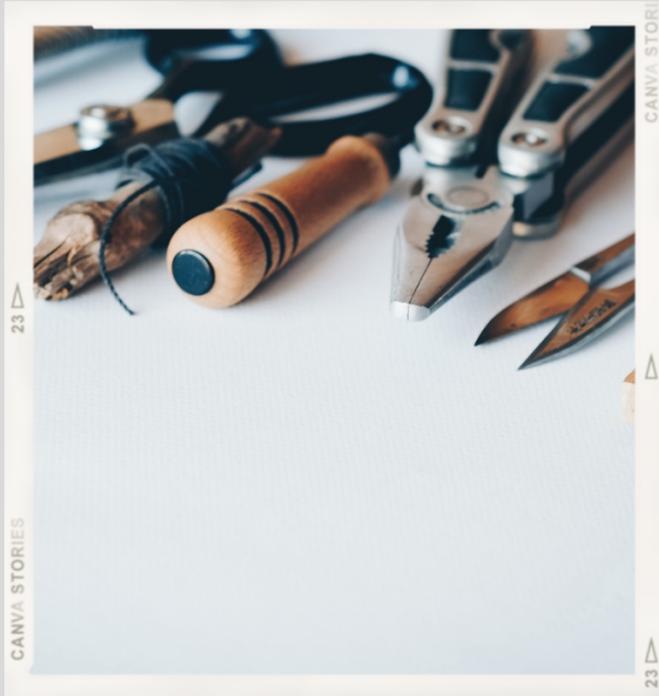
3ème partie :

- A l'initiative de l'employeur
- Les mesures exceptionnelles
- A l'initiative du salarié
- Les intérimaires
- Les agents publics



SALARIÉS





A l'initiative de l'employeur

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES (PDC)

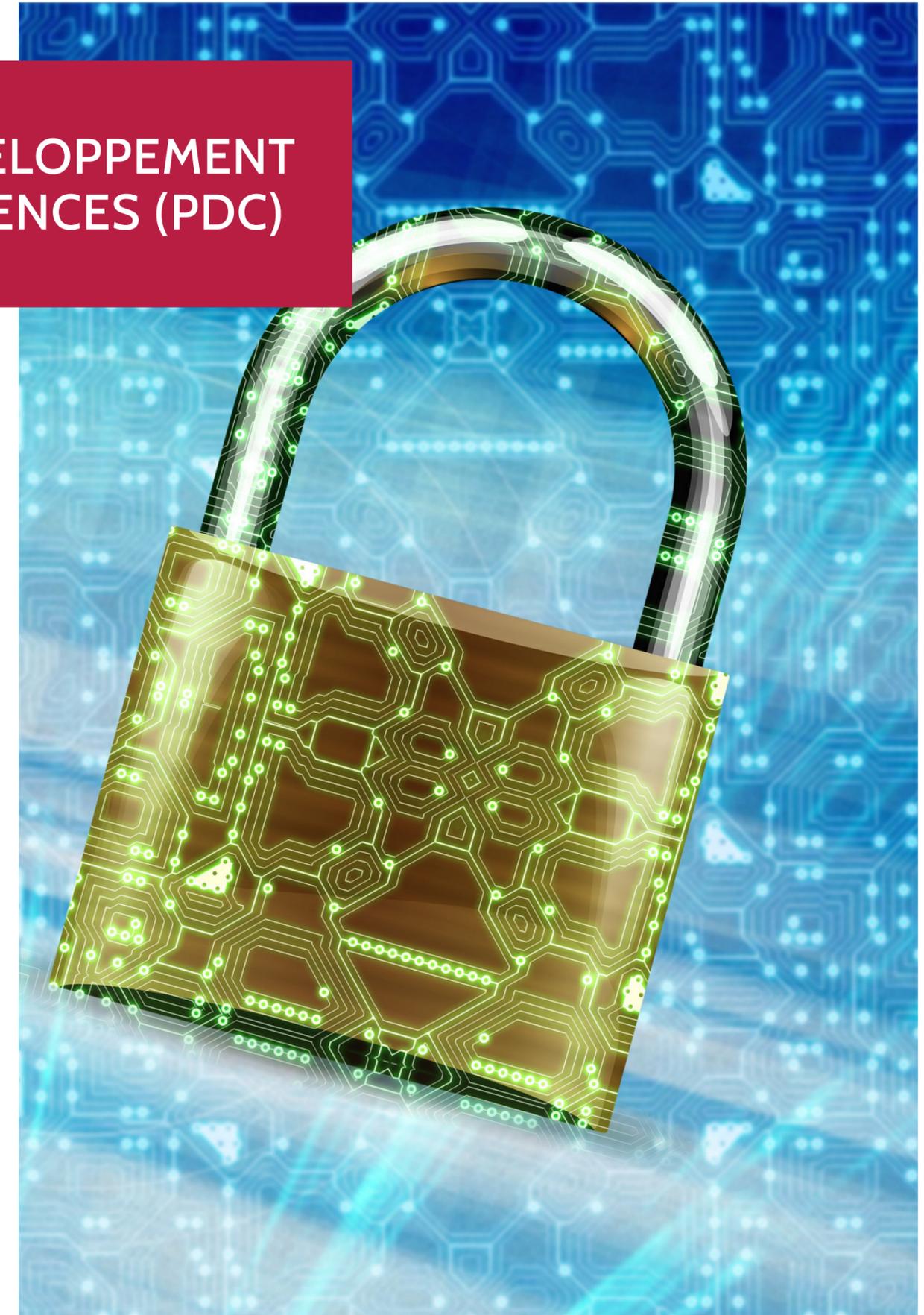
Ensemble des actions de formation retenues par l'employeur pour ses salariés dans le cadre de sa GPEC et issues des entretiens professionnels qui peuvent être réalisées en tout ou partie à distance (FOAD) voire même en situation de travail (AFEST).

- Formations obligatoires (accord collectif et CCN) sur le temps de travail (liées à l'exercice de l'activité)
- Actions non obligatoires (évolution professionnelle) réalisées en tout ou partie sur le temps de travail
- Bilan de compétences, VAE et lutte contre l'illétrisme

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES (PDC)

CPF : Outil de sécurisation des parcours

- DOTATION CORRECTIVE
DOTATION OBLIGATOIRE
- DOTATION VOLONTAIRE
DOTATION SUPPLÉMENTAIRE



INFOS

Abondements

EMPLOYEURS

5,6 M€ DE DOTATIONS PROMISES SUR LES CPF DES SALARIÉS

1070 EMPLOYEURS ONT INITIÉ DES DOTATIONS

MON COMPTE FORMATION

Caisse des Dépôts GROUPE

Un dispositif géré par la Caisse des Dépôts pour

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de l'Enseignement Technologique

The infographic features a dark blue background with orange and teal accents. It includes a teal Euro symbol icon, a teal hand holding a coin icon, and the Caisse des Dépôts logo in the bottom left. A small logo for the Ministry of National Education, Higher Education, and Vocational Training is in the bottom right.

Actions collectives OPCO

- Portées par les partenaires sociaux, ces formations sont élaborées pour répondre aux besoins des entreprises et des salariés de la branche
- Financées jusqu'à 100% sans imputer le budget du PDC



Salariés : A l'initiative de l'employeur

Alternance

- Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (CDI ou CDD)
- Dispositif pro-a qui permet de changer de métier ou de bénéficier d'une promotion sociale au travers d'une action de formation en alternance (mêmes conditions que le CT Pro)



<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/pro-a>

Licenciement économique

MESURES

D'ACCOMPAGNEMENT :

- Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)
- Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)
- Cellule de reclassement (FNE)



Les mesures exceptionnelles

Licenciement économique

CONGÉS SPÉCIFIQUES

- Congé de reclassement
- Congé de mobilité
- Congé de conversion



Les mesures exceptionnelles

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N481>

Les mesures exceptionnelles

PRISE EN CHARGE À 100% DE LA FORMATION DES SALARIÉS PLACÉS EN ACTIVITÉ PARTIELLE

#JeMeFormeChezMoi

QUI ?

Tous les salariés du privé placés en activité partielle, sauf les salariés en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation.



COMMENT ?

INDIVIDUELLEMENT

L'entreprise conventionne avec l'État via la Direccte.

TÉLÉCHARGER LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNE
 MODÈLE DE CONVENTION



COLLECTIVEMENT

Contractualisation avec son Opérateur de Compétences (OPCO).



QUELLES FORMATIONS ?

 ACTIONS DE FORMATION CERTIFIANTES ET NON-CERTIFIANTES
VAE
BILANS DE COMPÉTENCES

 Formations obligatoires à la sécurité incombant à l'employeur
Formations en alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation)

Ces actions sont réalisées à distance et peuvent se dérouler dans le cadre du Plan de Développement des Compétences ou dans le cadre de la mobilisation du CPF du salarié sur temps de travail.

QUEL FINANCEMENT ?

 **100%** des coûts pédagogiques pris en charge par l'État (sans plafond horaire).

< 1500€ Accord de la Direccte (dès lors que les actions entrent dans le champ précisé ci-dessus).

> 1500€ Dossier sous instruction détaillée (notamment justification du niveau du coût horaire).

La rémunération des salariés est couverte dans le cadre des modalités d'indemnisation de l'activité partielle.

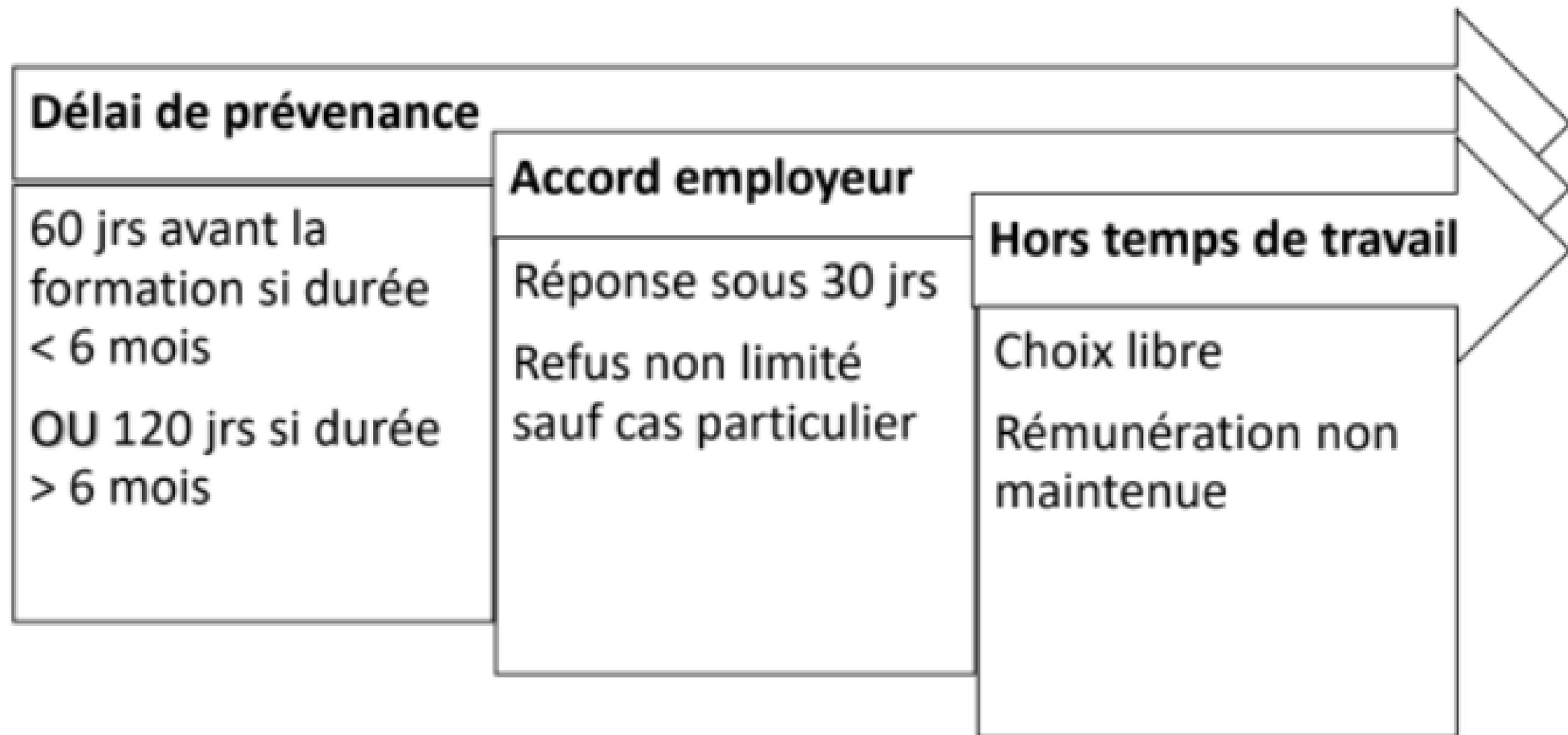
Une avance de 50% sera versée par l'État à l'entreprise après la signature de la convention et le démarrage effectif de l'opération attesté par l'entreprise, le solde sera versé sur la base du contrôle de service fait final et au regard du respect des engagements pris par l'entreprise, notamment en terme de maintien dans l'emploi.

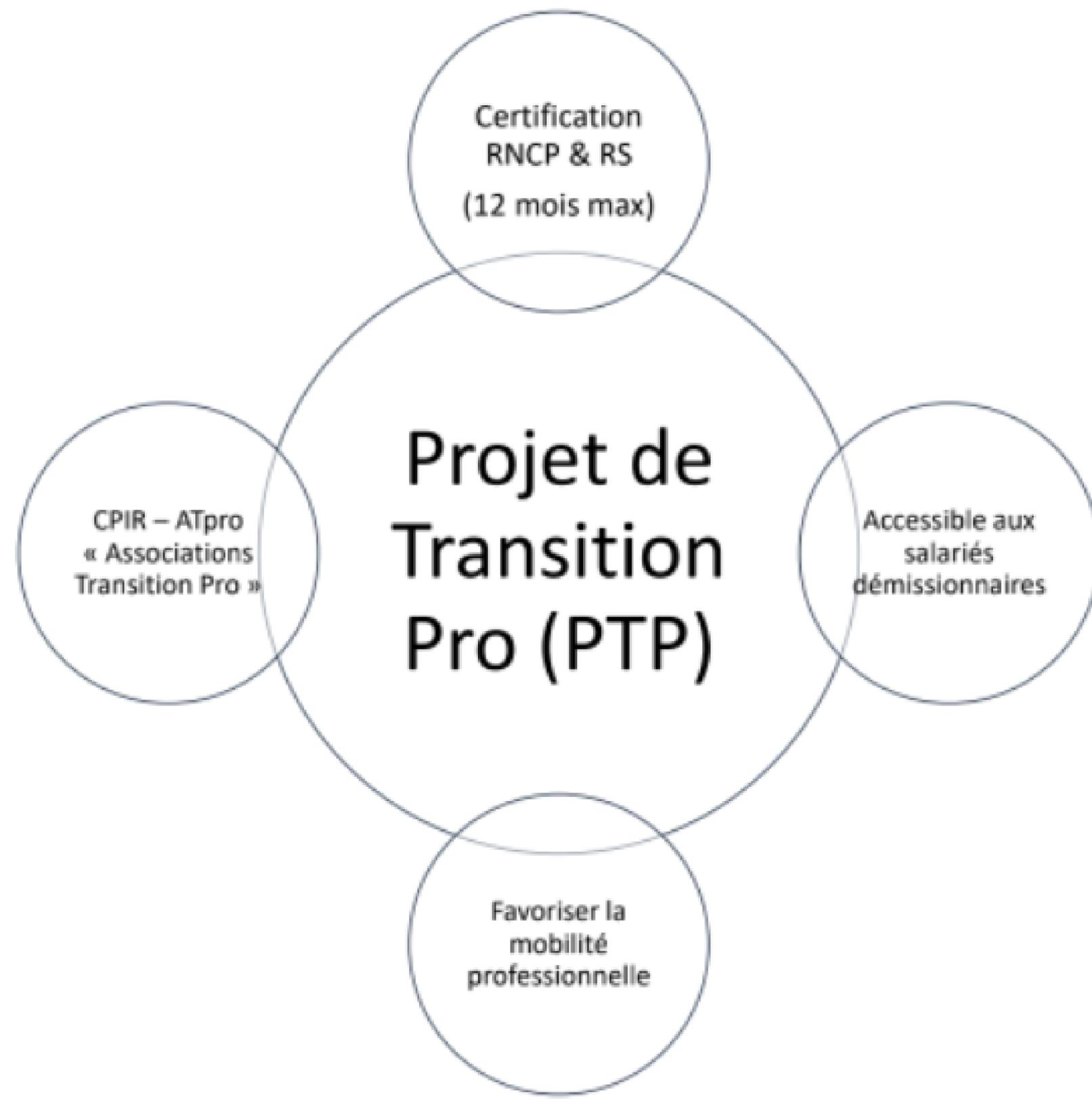
<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des-mutations-economiques/appui-aux-mutations-economiques/fne-formation>

**Transition collective
(Décret du 30/10/2020)**



Compte personnel de formation

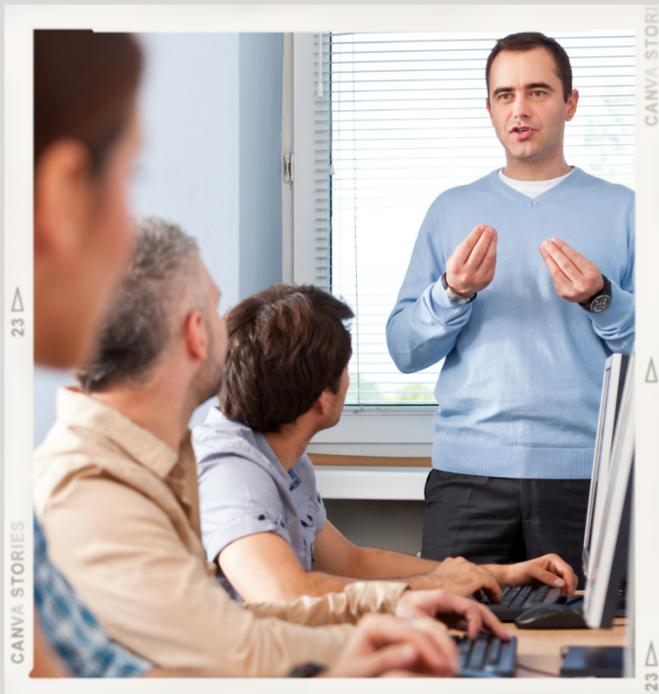






Autres congés de formation

- Congé validation des acquis de l'expérience (CVAE)
- Congé de formation des conseillers des prud'hommes
- Congé de formation de cadres et animateurs de jeunesse
- Congé de formation des représentants du personnel
- Congé de formation économique, sociale et syndicale



Les intermédiaires

- CPF et CPF-TP
- CIPI et CDPI
- PDC de l'agence
- Congé VAE
- CT Pro intérimaire



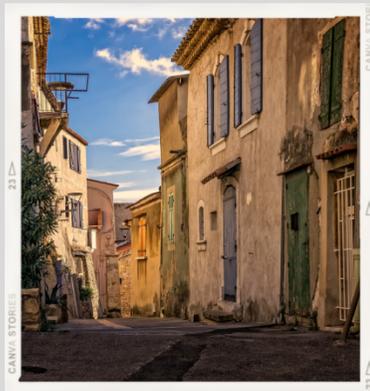
FONCTION PUBLIQUE D'ETAT (FPE)

- Formation statutaire
- Formation continue



FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE (FPH)

- Formation statutaire
- Formation continue



FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (FPT)

- Intégration
- Professionnalisation
- Perfectionnement

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N186>

LES AGENTS PUBLICS

Cas pratique

Etude en trinôme



PAULINE CHEMIN
Secrétaire / aide-comptable

COMPÉTENCES

Secrétariat	Comptabilité
<ul style="list-style-type: none">• Accueillir une clientèle• Planifier des rendez-vous• Réaliser la gestion administrative du courrier• Classer les documents,• Organiser des déplacements professionnels• Utilisation d'outils collaboratifs (planning partagé, web-conférence ...)	<ul style="list-style-type: none">• Enregistrer des opérations comptables• Établir des déclarations fiscales et sociales• Réaliser un suivi de trésorerie• Réaliser des opérations de suivi des paiements

FORMATION

Initiation à l'informatique **Centre de formation pour adultes**
2010, Lyon, France

CAP Petite Enfance. **Lycée Bristol Lyon**
2008, Lyon, France

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Secrétaire / Aide-comptable | **BATIMO**
Janvier 2010- novembre 2018
Secrétaire intégrée au service de direction

- Accueil et orientation des clients
- Suivi administratif des dossiers clients
- Gestion des plannings
- Organisation d'événements (fêtes de fin d'année, week-end d'entreprise)

À partir de 2015 :

- Traitement des opérations comptables
- Suivi de trésorerie
- Déclarations fiscales et sociales

Aide-éducatrice | **L'arbre à sourires (halte-garderie associative)**
Août 2008 – juillet 2009
Aide-éducatrice auprès d'enfants de 3 à 18 mois (petite section)

- Accueil de l'enfant et de ses parents
- Soins et éveil du nourrisson
- Atelier musical hebdomadaire (guitare)

Animatrice centre aéré | **Centre socioculturel du quartier de la gare**
été 2005 à 2007

- Animation d'ateliers musicaux pour un groupe d'enfants de 7 à 9 ans
- Accompagnement aux sorties

CONTACT

E-mail : p.chemin@mail.com

Adresse : 9 rue du Howald ,
Strasbourg, France
Tél : 07 87 96 36 22

30 ans permis B

LinkedIn : @pauline.chemin

LOGICIELS

Pack office ★★★
OEL (comptabilité) ★★★

LANGUES

✓ Anglais : Conversation simple

CENTRES D'INTÉRÊT

Musique : Guitare classique

Avec huit années d'expérience, j'ai acquis des compétences en secrétariat et en comptabilité. Capable de progresser rapidement, je suis en veille réglementaire permanente pour exercer au mieux mon métier.

Vous êtes formateur référent en NTIC pour un centre privé sur la région Grand-Est. Votre responsable, indisponible ce jour, vous demande de recevoir une candidate intéressée par sa nouvelle offre de formation non finalisée

- Titres Professionnels Niveau 5 en tertiaire (durée, contenu, session, coût non déterminés) :

- Elle vient de déménager sur Strasbourg en raison de la mutation de son conjoint et a dû démissionner de son poste (motif valable)
- Elle est inscrite sur la liste des DE et perçoit l'ARE pour 24 mois
- Elle souhaite se reconverter sur le métier de Formatrice professionnelle en secrétariat/assistantat via une action courte pour retravailler rapidement et dispensée en présentiel sur sa ville car non véhiculée
- Sur quelle offre locale allez-vous vous appuyer pour lui proposer un parcours adapté en fonction des possibilité(s) de financement ? Quelle est votre démarche ?

Synthèse des dispositifs Selon profil et type d'action

